

Décision du Maire

N° 2026-083

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : ASSURANCES – REMBOURSEMENT DOMMAGES VEHICULE
APPARTENANT A MADAME SIMOES LAURIANE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 16 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le sinistre qui a eu lieu le 4 juin 2026 au cours duquel Madame SIMOES Lauriane qui avait stationné son véhicule Opel sur le parking de la Roselière à Montbéliard, a retrouvé son véhicule avec un impact sur la porte arrière droite et une barrière couchée à côté de son véhicule ;
- Considérant que la barrière appartient à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que la responsabilité de l'accident incombe à la Ville de Montbéliard ;
- Considérant que Madame SIMOES Lauriane accepte un règlement amiable avec la Ville de Montbéliard et demande le remboursement des dommages selon facture du garage DCP AUTO – 1 rue de la Libération – 25700 VALENTIGNEY.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer le protocole d'accord transactionnel avec Madame SIMOES Lauriane par lequel celle-ci renonce définitivement à toute action contentieuse ; et se déclare intégralement remplie de ses droits à quelque titre que ce soit et réparée de son entier préjudice à l'égard de la Ville de Montbéliard,
- De procéder au règlement de la facture garage DCP AUTO – 1 rue de la Libération – 25700 VALENTIGNEY, pour la somme de 500,00 €.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le dimanche 12 Juillet 2026

Le Maire
**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le :

13/07/2026

Affichée le : 13/07/2026

Eddie STAMPONE